

Exonération de droits—Loi

pourra ensuite se demander qui est représenté sur le billet de dix dollars pour découvrir que c'est un ancien et éminent premier ministre du Canada, le premier premier ministre du Canada en fait, Sir John A. Macdonald. Et l'on apprendra qu'il a été longtemps au pouvoir. De la même manière, le billet de \$50 renseignera sur Mackenzie King qui a été premier ministre du Canada pendant 22 ans, et qui, de tous les premiers ministres du Commonwealth, est celui qui détient le record de longévité au pouvoir. C'est une bonne façon d'enseigner l'histoire du Canada, lentement et progressivement.

• (1210)

Au sujet du billet de \$100, on pourra se poser les mêmes questions. «Qui est ce premier ministre»? C'est celui qui dirigeait le pays pendant la Première guerre mondiale, au cours de laquelle 60,000 jeunes Canadiens ont donné leur vie; leurs noms figurent d'ailleurs dans un livre placé dans la chapelle du Parlement. Nous tournons chaque jour une page de ce livre. Voilà la façon d'enseigner leur histoire aux Canadiens. Ce n'est pas si difficile.

Le projet de loi C-118 en est l'occasion rêvée. C'est un projet de loi pour lequel nous voterons et qui fera en sorte que prévale la volonté des Canadiens et des parlementaires qui souhaitent sa mise en oeuvre progressive et intelligente, de façon à ne blesser personne. Certains voudraient que les choses restent immuables, tandis que d'autres, comme moi, sont avides de changement. Les Canadiens sont les champions du compromis. Je le répète, certains ne veulent pas de changements tandis que d'autres les précipiteraient, et c'est mon cas. Je suis toutefois ouvert aux compromis; si vous faites un pas en avant, je reculerai d'un pas. Nous nous rejoignons habituellement au centre. C'est le genre de proposition que j'aime faire. J'espère que mes suggestions seront retenues par les personnes intéressées. Nous voterons donc en faveur du projet de loi.

Le président suppléant (M. Charest): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la 3^e fois est adopté.)

* * *

LA LOI SUR L'EXONÉRATION DE DROITS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Walter McLean (au nom de la ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-98, visant la codification de divers textes législatifs prévoyant des *drawbacks*, des réductions, des remboursements ou des remises de droits, à l'exception des *drawbacks* à l'exportation prévue aux articles 82 à 87 de la Loi sur les douanes, ainsi que la modification du Tarif des douanes et l'abrogation des textes législatifs ainsi codifiés, dont le comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Walter McLean (au nom de la ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement est heureux de constater l'adoption du projet de loi C-98. Il aurait dû l'être depuis longtemps et cette adoption est fort bien accueillie du secteur des affaires en général et de quiconque a été mêlé aux structures tarifaires, difficiles et compliquées, qui ont cours depuis plusieurs années déjà au Canada.

D'abord, le projet de loi regroupe un certain nombre de mesures législatives, de décrets et différentes techniques qui ont été utilisés depuis longtemps déjà pour essayer de soulager ceux qui méritent d'échapper aux tarifs qui ont été imposés sur une foule de marchandises qui entrent au Canada. Cela vaut également pour les marchandises qui ne sont pas disponibles au Canada ou qui y sont importées pour ensuite être exportées dans d'autres pays, ou qui entrent au Canada pour y être transformées, puis exportées. Ce projet de loi a réuni en une mesure législative homogène des éléments disparates provenant d'une foule de sources. Il est facile de le consulter et de l'utiliser dans un domaine où, souvent, seuls les experts peuvent extraire les renseignements nécessaires et offrir les possibilités qui sont maintenant à la portée de tous.

Dans son budget de 1985, le gouvernement s'est engagé à supprimer la paperasserie et la bureaucratie qui sont liées à nombre d'activités gouvernementales. Le projet de loi C-98 représente justement l'un des efforts déployés pour atteindre ce but. Car, en effet, les coûts seront moins élevés, la paperasserie sera moins volumineuse pour les commerces dans chaque cas particulier et, ce qui n'est pas non plus à dédaigner, les frais seront moindres pour les petits commerçants qui seront en mesure de se servir de ce moyen. On évitera ainsi le coût actuel d'un tarif qui est remboursé au bout du compte. Au lieu de réserver des fonds en vue d'acquitter un tarif ou des droits, les droits qui sont maintenant imposés et qui constituent, dans bien des cas, un fardeau financier additionnel, seront supprimés.

A titre d'exemple, et sans vouloir faire traîner la discussion, je signalerais que l'un des aspects intéressants et importants de ce projet de loi réside dans le fait qu'il prévoit l'établissement d'une liste de machines qui sont fabriquées au Canada ou que l'on peut se procurer auprès de fabricants canadiens, ainsi qu'une liste des machines que l'on considère non disponibles. De cette façon, un fabricant ou un homme d'affaires pourra se reporter à ces listes et déterminer sur le champ si l'équipement est disponible. Si les machines qu'il cherche figurent sur la liste du matériel canadien non disponible que fournissent des fabricants canadiens, l'intéressé pourra systématiquement éviter de payer tout droit ou tarif qui aurait été imposé à des appareils importés d'autres pays. Je pourrais vous donner d'autres exemples, mais je crois que celui-ci est sans doute le plus frappant. Il serait inutile de décrire plus en détail les avantages indéniables qu'offre ce projet de loi.

En guise de conclusion, je vous dirais que c'est d'un oeil très favorable que je considère ce projet de loi. Si j'ai bien compris, le comité législatif, de concert avec les membres des deux partis de l'Opposition, en a favorisé l'adoption sur tous les plans. Le projet de loi avait été déposé en février dernier et le moment est venu d'en faire la troisième lecture. Nous espérons qu'il sera promulgué le plus tôt possible et comptons sur la collaboration de tous les membres de tous les partis.